

# Le Pays d'Auge : un diagnostic de territoire

Le Pays d'Auge occupe environ 1 750 km<sup>2</sup>, soit le dixième de la superficie régionale. Il reprend la partie du Pays d'Auge historique située dans le Calvados. Constituant la frange Est de la Basse-Normandie, son économie est largement dépendante de sa situation géographique.

## UNE SITUATION GÉOGRAPHIQUE MARQUÉE PAR L'ATTRACTION DE MÉTROPOLES EXTÉRIEURES

- Le Pays d'Auge est soumis à l'attraction de zones urbaines périphériques. Il se situe d'abord à proximité (50 km) de la capitale régionale et donc d'un bassin d'emploi de plus de 350 000 habitants. Vers l'Est, il est à la frontière de la Haute-Normandie, limitrophe de l'agglomération du Havre (400 000 habitants) et à une heure de route de Rouen (400 000 habitants également). Le Pays d'Auge est enfin à environ deux heures de l'agglomération parisienne. Pour les Parisiens, c'est une destination de villégiature naturelle, en particulier le week-end : les plages de la Côte Fleurie sont les plus proches de Paris.
- De Honfleur à l'embouchure de la Dives, le Pays d'Auge développe une façade maritime importante sur la mer la plus fréquentée au monde ; en effet, en moyenne, un navire de commerce entre ou sort de la Manche toutes les cinq minutes, auquel il faut ajouter le trafic transversal entre la France et les Iles Britanniques, ainsi que la pêche et la plaisance. C'est ce qui a justifié, au Nord du territoire, les énormes investissements de Port 2000 qui doivent faire du Havre le premier port français, ce qui ne pourra être sans conséquence pour le développement économique du Nord du Pays d'Auge, en particulier en matière logistique, surtout si l'on tient également compte des projets d'investissement du port de Rouen. Parallèlement, la réflexion est en cours <sup>(1)</sup> sur les formes que pourrait prendre une organisation plus structurée de l'espace estuarien, comprenant le Pays d'Auge et dépassant 600 000 habitants : communauté urbaine ? syndicat mixte ? association ? Groupement d'Intérêt Public « aménagement du territoire » ?
- En ce qui le concerne, l'Etat a pris la mesure des conséquences du développement de Port 2000, en élaborant, après plus de dix ans de travail et de consultation, la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine (DTA), approuvée par décret en Conseil d'Etat le 10 juillet 2006. L'ensemble du Pays d'Auge est inclus dans la DTA. On rappelle qu'au titre de l'article 111-1-1 du Code de l'Urbanisme, la DTA :

- fixe les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires ;
- expose les principaux objectifs de l'Etat en matière de localisation des grandes infrastructures de transport et des

grands équipements, et en matière de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages ;  
- précise les modalités d'application de la Loi Littoral.

Les orientations de la DTA engagent les collectivités locales qui doivent s'y conformer dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (SCoT, PLU, carte communale...).

## UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE MAIS INÉGALEMENT RÉPARTIE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la population du Pays d'Auge était estimée à 147 000 habitants (soit à peine 85 hab./km<sup>2</sup>), c'est à dire 23% de la population du Calvados et 10% de la population régionale. Il faut en fait distinguer le Nord qui affiche une densité supérieure à 100 hab./km<sup>2</sup> et le Sud qui, en dépit de la présence de Lisieux, n'atteint pas 80 hab./km<sup>2</sup>. On retrouve la même dichotomie en ce qui concerne la croissance démographique : +0,7% par an au Nord (en partie dûe à l'excédent naturel, mais surtout grâce à un solde migratoire positif) et +0,3% au Sud.

Les projections montrent que la population devrait croître jusque vers 2020, mais uniquement dans le Nord du Pays d'Auge, le Sud voyant sa population décroître. Le déficit naturel et l'arrivée de retraités sur la côte devraient amplifier le vieillissement de la population : actuellement environ 20% des habitants ont plus de 60 ans, chiffre qui devrait atteindre 37% en 2030 (et 39% dans le Nord du territoire).

## UNE POPULATION ACTIVE BIEN DIFFÉRENCIÉE

Le Pays d'Auge est caractérisé par des différences marquées entre le Nord où dominent les activités tertiaires, qui représentent deux emplois sur trois (contre 57% au plan régional), et le Sud où les ouvriers représentent 45% de la population active (contre 38% au niveau régional). En matière de chômage, l'évolution favorable au plan régional (-21,2% entre juin 2005 et juin 2007) se retrouve dans le Pays d'Auge (-20,9%), mais de façon plus marquée dans le Nord (-23,4%) que dans le Sud (-18,8%). Cette dernière zone concentre davantage de difficultés d'insertion (chômage des jeunes, chômage de longue durée, niveau de qualification des demandeurs d'emplois).

## UN HABITAT TRÈS CONTRASTÉ

Si le parc total s'élève en 2005 à 116 000 logements, il comporte une forte proportion de résidences secondaires

(1) Cf Bernard Andrieu : *Étude relative à l'organisation de l'Estuaire de la Seine ; Réunion du Comité des élus de l'estuaire 30 juin 2006 (22 pages et annexes)*

(37% - soit 3% du total national - contre 17% au niveau départemental). Dans le SCoT Nord Pays d'Auge, cette part dépasse les 50%. Quatre communes du littoral (Villers-sur-Mer, Cabourg, Deauville et Trouville) comptent en 2005 au total 27 600 résidences secondaires, soit plus de 70% de leur parc immobilier. 93% des propriétaires des résidences secondaires sont extérieurs à la région, mais le vieillissement de la population et le changement des modes de vie vont amener une plus grande proportion de cette population à passer davantage de temps dans les lieux de villégiature. Sur les 1 100 logements construits annuellement, ce qui témoigne d'un dynamisme incontestable, les deux tiers le sont dans le territoire du SCoT Nord Pays d'Auge.

Par ailleurs, le Pays d'Auge compte 11 700 logements sociaux, surtout concentrés sur Lisieux et les petites villes (80% du parc).

### UNE OFFRE DE SOINS SATISFAISANTE

Si globalement l'offre de soins de proximité est comparable à la moyenne régionale, la répartition des médecins libéraux et des autres professionnels de santé fait apparaître un déséquilibre entre la côte, relativement bien dotée, et le Sud, où apparaissent des zones moins bien pourvues. En matière d'équipements, les capacités d'accueil sont moins denses que la moyenne départementale pour les soins de courte durée, et supérieures à la moyenne pour les soins de longue durée, ainsi que pour les maisons de retraite et les logements foyers. A l'évidence, une part importante est occupée par des personnes extérieures à la région.

### DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SATISFAISANTS MAIS MAL RÉPARTIS

Le Pays d'Auge est relativement bien équipé : dans les 81 communes qui en sont dotées (soit 38% du total), on compte 856 équipements de toute sorte, soit un pour 172 habitants (moyenne nationale de un pour 190 habitants). Mais cette moyenne reflète de grandes inégalités entre le Nord et le Sud. Par exemple, la communauté de communes de l'Estuaire de la Dives compte un équipement pour 76 habitants et celle des Trois Rivières un pour 433. Dans l'ensemble, la pratique sportive garde une marge de progression (21 licenciés pour 100 habitants contre une moyenne nationale de 22,5).

### LE PAYS D'AUGE EST PARTICULIÈREMENT BIEN DOTÉ EN INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Le Pays d'Auge dispose d'un réseau d'infrastructures dense, qui doit permettre de développer des chaînes logistiques génératrices d'emplois.

Le Nord est traversé par les autoroutes A13 (35 000 véhicules par jour, dont 15% de camions) et A29, qui comptent parmi les plus fréquentées de France, et par les voies ferrées Paris-Cherbourg, Caen-Alençon et Caen-Rouen <sup>(2)</sup> ; il dispose du port de Honfleur (qui fait partie du Port autonome de Rouen) et de l'aéroport de Deauville-Saint-Gatien.

Il est vrai que le réseau autoroutier est fréquemment saturé, du moins à partir de l'échangeur de Dozulé, et que, au Sud, le réseau routier ordinaire est mal adapté à la circulation des

poids lourds <sup>(3)</sup> (interdiction de traverser de nombreux villages). L'autoroute A28 longe la limite Est du territoire et facilite les mouvements centrifuges. Les liaisons en transports collectifs sont médiocres : les voies ferrées sont en mauvais état, ce qui entraîne une dégradation de la circulation (il faut actuellement davantage de temps pour relier la Basse-Normandie à Paris qu'il y a 25 ans).

En règle générale, l'obsolescence des dessertes pénalise lourdement le trafic du port de Honfleur. Enfin, la décision de 2004 des deux conseils régionaux de faire de Saint-Gatien la plateforme aéroportuaire inter-régionale reste à concrétiser par la mise en place d'une capacité à accueillir des compagnies permettant d'atteindre un hub international.

### DES ATOUTS CULTURELS INDÉNIALES MAIS MAL RÉPARTIS

La richesse patrimoniale du Pays d'Auge est indéniable : en dépit des destructions de la dernière guerre mondiale, c'est le plus vaste des Pays d'Art et d'Histoire français ; il compte plus du tiers des monuments historiques et 40 % des musées du département. Dans l'imaginaire culturel français, le paysage augeron classique, avec une ferme à pans de bois, des vaches tachetées (vaches « bringées ») et des pommiers en fleurs, symbolise la Normandie.

Le Pays d'Auge dispose d'un bon taux d'équipement qui permet un accès de proximité à la culture dans la plupart des domaines. Mais cette analyse doit être nuancée en raison d'un déséquilibre entre la zone littorale, très fortement équipée, et l'intérieur du pays où le rayonnement du pôle lexovien reste limité. Ce déséquilibre se retrouve en matière de vie culturelle (associations, festivals...).

### UNE RICHESSE ÉCOLOGIQUE À PRÉSERVER

On rappelle que l'ensemble constitué par les estuaires de la Seine, de l'Orne, l'espace maritime associé et les rivières tributaires (la Risle) et adjacentes (La Touques) constitue un espace d'intérêt majeur en matière de passage d'oiseaux migrateurs, d'où la nécessité d'en préserver la diversité écologique. La thématique de l'environnement comporte aussi la prévention des inondations, des glissements et des coulées boueuses dans le Nord du Pays d'Auge, la prévention du risque que constituent les marnières dans l'Est du territoire et les risques d'éboulement de falaises sur la côte. A l'est de la Côte Fleurie, les ensembles des Roches Noires et des Vaches Noires sont des paysages originaux qui constituent des coupures dans une urbanisation essentiellement linéaire.

### DES ACTIVITÉS TRÈS DIFFÉRENTES ENTRE LE NORD ET LE SUD

L'autoroute A13 semble marquer la frontière entre les deux parties essentielles du Pays d'Auge : le Nord dynamique et relativement riche, et le Sud, beaucoup plus marqué par un passé à la fois rural et industriel, où les indicateurs sociaux sont nettement plus préoccupants.

(2) À échéance lointaine, le franchissement ferroviaire de l'estuaire, s'il est réalisé, devrait constituer un atout majeur.

(3) À noter que Lisieux n'est pas desservi par une 2 x 2 voies.

Sur la période récente 2000 à 2006, toute la dynamique de l'emploi local a été portée par les activités de service, du commerce et de la construction. Sur cette période, le Pays d'Auge n'a pas été épargné par les restructurations, il a perdu 900 emplois dans 3 secteurs : bois-ameublement, équipement du foyer et transformation des métaux.

### L'AGRICULTURE ET LA PÊCHE

Très caractéristique du paysage augeron, l'agriculture a, depuis quinze ans, connu une très forte évolution : elle n'occupe plus que 63% de la surface du territoire (contre 72% au niveau régional), plaçant celui-ci au dernier rang des pays bas-normands. Trois productions dominent : productions bovines (lait et viande), production cidricole et activités liées au cheval. Mais l'évolution est forte : part grandissante de la culture du maïs-fourrage au détriment de la surface en herbe, substitution graduelle des vaches normandes laitières par des races mixtes (viande et lait), remplacement des pommiers de haute-tige par des vergers de basse-tige, évolution du foncier par augmentation de la surface moyenne des exploitations...

En ce qui concerne la pêche, la flottille comprend plus de navires âgés et de taille modeste que dans les autres ports de la région. La pêche constitue cependant un élément structurant de l'animation des ports (Trouville, Honfleur). Elle contribue à l'activité touristique du littoral et constitue une source de richesse indéniable grâce à une spécialisation sur des produits haut de gamme (soles, coquilles Saint-Jacques, crevettes, etc...).

### LE TOURISME

Depuis plus de 150 ans, la Côte Fleurie concentre, à proximité de Paris, plus d'une dizaine de stations balnéaires de réputation mondiale, ce qui se traduit par une forte urbanisation du littoral, avec des villas et des casinos qui s'animent chaque week-end. L'activité touristique y a acquis une dimension internationale par la multiplication des festivals et des événements de portée mondiale. Hors le littoral, Lisieux (deuxième site de pèlerinage français) et Honfleur constituent les principaux centres d'intérêt touristique.

Toutes les formes de tourisme sont concernées : villégiature, tourisme de week-end, tourisme sportif, tourisme culturel, tourisme de nature...

### UNE PRESSION FISCALE INÉGALEMENT RÉPARTIE

La répartition des richesses reflète logiquement la division entre Nord et Sud du territoire. 70% du produit des impôts supportés par les ménages provient des groupements de communes de la Côte Fleurie (avec plus de 800 € par habitant, contre une moyenne de 384 € au niveau de l'ensemble du Pays d'Auge). En ce qui concerne la fiscalité supportée par les entreprises, le taux moyen (12,6%) se situe dans la moyenne départementale, mais avec de gros écarts entre les communautés de communes : les bases s'élèvent à 1 750 € par habitant à Lisieux, mais à 308 € à Cambremer (moyenne du territoire 1 302 €).

### DES GROUPEMENTS DE COMMUNES AUX POTENTIALITÉS IMPORTANTES

Le Pays d'Auge compte 213 communes regroupées dans douze groupements à fiscalité propre de surface et de population inégales. Les charges de fonctionnement de celles-ci progressent plus vite que la moyenne régionale, traduisant la poursuite des transferts de compétences vers les intercommunalités. Les charges s'élevaient en 2005 à 493 € par habitant, soit sensiblement plus que la moyenne régionale (263 €) et nationale (255 €).